Comité Social et Economique

29, rue Sainte Claire Deville
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
https://www.csetrimet-lrfrt.com

T +33 (0) 4 79 20 10 24 (secrétariat)
T +33 (0) 4 79 20 10 25 (comptabilité)
Courriel : stephane.nagi@trimet.fr

RENTREE SCOLAIRE 2026/2027

Enfants à charge de la 6ème jusqu'à moins de 25 ans

PAIEMENT EN CHEQUES VACANCES UNIQUEMENT

Les agents de l'usine et du LRF n'ayant pas perçu de bons d'achat et ayant des enfants en secondaire, c'est-à-dire fréquentant les classes à partir de la 6ème et poursuivant leurs études jusqu'à moins de 25 ans maximum (à la date de la rentrée scolaire du 01/09/2026), peuvent bénéficier d'une « Aide de Rentrée Scolaire » du CSE.

➧ *Celle-ci sera payée uniquement en CHEQUES VACANCES et sous certaines conditions.*

N.B : L'agent demandeur d'une « Aide de Rentrée Scolaire » devra obligatoirement être à l'effectif de l'usine ou du LRF lors de la rentrée scolaire de son enfant.
L'aide pourra être versée au prorata des mois travaillés en cas de départ anticipé.

1 – REGLEMENT :

Les demandes « d'Aide de Rentrée Scolaire » seront disponibles dans le hall d'entrée du CSE à compter du :

MARDI 25 AOUT 2026

Ces demandes devront être complétées, signées et déposées dans la boîte du CSE, avec TOUS les justificatifs demandés (agrafés au dos de la demande) avant le :

JEUDI 26 NOVEMBRE 2026

⇨ JUSTIFICATIFS A FOURNIR :

➧ *POUR L'ENFANT EXTERNE QUI LOGE CHEZ SES PARENTS*

- Un Certificat Scolaire Original.
- Factures diverses (Fournitures Scolaires – Vêtements – Chaussures…).

➧ *POUR L'ENFANT ½ PENSIONNAIRE – PENSIONNAIRE – FAC et ETUDES SUPERIEURES*

- Un Certificat Scolaire Original.
- Facture de ½ Pension ou de Pension.
- Factures de location d'appartement, de repas et de transport.
- Facture d'inscription pour les Ecoles Privées, FAC ou Etudes Supérieures.

➧ *POUR L'ENFANT « APPRENTI – ALTERNANT – CONTRAT PRO »*

- Un Certificat Scolaire Original.
- Factures de ½ Pension ou de Pension, de location d'appartement et de transport.
- Contrat d'Apprentissage, d'Alternance ou de Professionnalisation.

ATTENTION :

- Il ne sera pas accepté de copies non « Certifiées Conformes » des justificatifs ou factures.
- Les noms et prénoms des bénéficiaires devront être mentionnés sur TOUTES les factures.

2 – MODALITES D'ATTRIBUTION DES CHEQUES VACANCES :

✪ Les calculs sont réalisés par les Secrétaires des CSE.

✪ La distribution aux ayants-droit sera faite au bureau du CSE aux dates et horaires indiqués ci-dessous :

a) DEPOT des DEMANDES avant le 17 SEPTEMBRE 2026

- Retrait des Chèques Vacances le *JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026*

b) DEPOT des DEMANDES avant le 15 OCTOBRE 2026

- Retrait des Chèques Vacances le *JEUDI 22 OCTOBRE 2026*

c) DEPOT des DEMANDES avant le 05 NOVEMBRE 2026

- Retrait des Chèques Vacances le *JEUDI 12 NOVEMBRE 2026*

d) DEPOT des DEMANDES avant le 26 NOVEMBRE 2026 (dernier délai)

- Retrait des Chèques Vacances le *JEUDI 03 DECEMBRE 2026*

✪ **Horaires des permanences au bureau du CSE pour les dates de retrait des Chèques Vacances :**

⇨ *De 10H00 à 13H30 et de 14H30 à 17H15*

3 – UTILISATION DES CHEQUES VACANCES :

✶ ***Activités CSE :***

Vacances Familiales – Colonies de Vacances – Séjours Ados – Sorties Familiales – Sorties Collectives – Sorties « Spectacles » ou « Sportives » - Cinémas – Piscines – Locations des Véhicules CSE - Etc…

✶ ***Activités hors CSE :***

Vacances – Transports – Badges Autoroutes – Spectacles – Hôtels et Restaurants ayant l'Enseigne « Chèques Vacances ».

4 - REMARQUES :

- Les enfants scolaires de la 6ème jusqu'à moins de 25 ans des Retraités, Veuves ou Veufs d'agents et Agents partis en invalidité peuvent bénéficier d'une aide de rentrée scolaire du CSE.
- Les cas particuliers seront examinés en Commission Administrative et Financière du CSE.

La Secrétaire du CSE LRF RT,
R.DOSNON

Le Secrétaire du CSE TRIMET France,
S.NAGI